



5 avril 2024

## Réponse de Bruno Le Maire à la Cour des Comptes : les services à la personne sont un pilier de l'économie de proximité et de la cohésion sociale

Ce vendredi 5 avril 2024, la Fédération des entreprises de services à la personne (FESP) salue la prise en compte, par le ministre l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Bruno Le Maire, du rôle déterminant des SAP « dans une économie de proximité au service des familles » en réaction au rapport publié jeudi dernier par la Cour des Comptes portant sur le soutien financier de l'Etat aux services à la personne (SAP).

La réponse apportée par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique au rapport de la Cour des Comptes vient mettre en lumière le rôle des SAP en tant qu'acteur majeur de la vie économique et sociale du pays :

- 7% de l'emploi marchand, soit **1,3 million d'emplois** ;
- **1 employé sur 5 est né à l'étranger, 90% sont des femmes et près de la moitié ont plus de 50 ans** ;
- Un maillage territorial essentiel en générant des emplois sur l'intégralité du territoire français particulièrement dans les territoires à faible densité → dans **70% des départements ruraux, les SAP font partie du top 5 des secteurs les plus pourvoyeurs d'emploi**.

Ce sont d'ailleurs les conclusions des études approfondies menées régulièrement par la FESP (en partenariat avec le cabinet Oliver Wyman) pour analyser les évolutions du secteur (emploi sur les territoires, profils des intervenants et des bénéficiaires, apports directs et indirects, retour sur investissement pour les finances publiques...). C'est bien dommage que ces études n'aient pas été plus prises en compte par la Cour des comptes...

### Un impact positif pour les finances publiques

La dernière version de cette étude montre que **pour chaque euro investi dans le secteur c'est un retour sur investissement de 1,48 € pour les finances publiques** :

- La majorité de ce retour sur investissement est liée à des **recettes directes** (cotisations sociales, impôt sur les sociétés, TVA, taxe sur les salaires des associations, réduction du chômage...);
- Mais aussi à **des coûts évités** (moins de redoublements, diminution des hospitalisations, temps dégagé pour les aidants...).

La réforme de l'avance immédiate portée par la FESP a marqué un tournant, rendant les services à la personne accessibles à une plus large portion de la population et favorisant une véritable démocratisation de l'accès aux services.

### Un secteur au cœur de la bataille pour le plein emploi

Garde d'enfants, soutien scolaire, jardinage... 15% des Français y font appel, toutes CSP confondues. Près de 10% du budget mensuel des ménages y sont consacrés, quel que soit



# Communiqué de presse



5 avril 2024

leur niveau de vie, battant ainsi en brèche l'image de « services pour les privilégiés » qui leur est parfois accolée.

Cette démocratisation accrue a un impact direct sur la demande, stimulant la création d'emplois pour des personnes souvent très éloignées du marché du travail et contribuant à une diminution du travail non déclaré. D'ici 2026 :

- **Création de 290 000 à 440 000 emplois ;**
- **Diminution du marché non déclaré de 43 % en 2023 à environ 33 % d'ici 2026.**

Réduction du marché non déclaré, création d'emplois ou démocratisation de services favorisant la qualité de vie sont autant d'illustrations de l'utilité du secteur pour les finances publiques : investir dans les SAP, c'est investir dans la qualité de tous nos concitoyens !

**Brice ALZON, président de la FESP, déclare :** « Les services à la personne ont un rôle essentiel social, sociétal et économique. Ils ont évolué au fil des années pour s'adapter aux besoins variés de notre société. Aujourd'hui, ils sont un levier puissant pour garantir à tous un accès équitable à des services de qualité grâce à des mécanismes mesurés qu'il convient de préserver ».

**Contact presse :** David Buzonie – 06 88 23 17 38 – [david.buzonie@vae-solis.com](mailto:david.buzonie@vae-solis.com)

## À propos de la FESP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) est la Première Fédération représentative des entreprises de services à la personne ce qui fait d'elle l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics.

En tant que Fédération leader du secteur et maison commune des SAP, elle représente plus de 3 600 entreprises et 130 000 salariés couvrant l'ensemble du champ des SAP (aide à domicile, petite enfance, ménage, repassage, téléassistance, soutien scolaire, cours à domicile, portage de repas, jardinage, etc.).

Elle œuvre depuis 1996 à la défense, au développement, à la valorisation et professionnalisation du secteur. Elle a notamment inventé le dispositif d'avance immédiate du crédit d'impôt en vigueur depuis juin 2022.

Membre du MEDEF, elle est à ce titre administrative au sein de la CNSA, CNAF, CNAV, CNAM.